Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

Déclaration de Bangui

sur l'Assurance-Qualité dans l'Enseignement Supérieur

Préambule

La réaffirmation du rôle majeur et l'importance de l'Enseignement supérieur dans le développement social, politique et économique durable de nos pays dans un contexte où la mondialisation universitaire a consacré des déséquilibres dans l'économie de la connaissance est urgente. De même, il importe de prendre en compte, dans la perspective de la réforme Licence-Maîtrise-Doctorat (LMD), les difficultés financières que vivent nos universités en raison de pressions et de la forte demande sociale. Cette situation est exacerbée par l'utilisation de nouveaux modes de formation, les nouveaux types de qualification, la privatisation de l'Enseignement Supérieur et les nouvelles exigences de la marchandisation du savoir. L'Enseignement Supérieur dans nos pays, doit répondre à ces défis dans un environnement global caractérisé par un clivage sans cesse croissant entre les pays riches et les pays pauvres. En ce qui concerne la richesse, le bienêtre social, les opportunités et ressources dans l'éducation, il est admis que « le partage du savoir, la coopération internationale et les nouvelles technologies peuvent contribuer à réduire cet écart » (Préambule de la Déclaration Mondiale sur l'Enseignement Supérieur du 21^{ème} siècle, UNESCO, 1998 p. 19).

Nous, Ministres de l'enseignement supérieur des pays membres du CAMES, réunis à la 25^{ème} session à Bangui, en République Centrafricaine, du 14 au 17 avril 2008 :

Rappelant

• La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 26, paragraphe 1, qui stipule que « Tout le monde a droit à l'éducation » et que « l'Enseignement supérieur doit équitablement être accessible à tous sur la base du mérite »;

- la Déclaration Mondiale sur l'Enseignement supérieur du 21 ème siècle (UNESCO, 1998) qui affirme le rôle de l'Enseignement supérieur dans la « consolidation des droits de l'homme, le développement durable, la démocratie et la paix, dans un cadre de justice », et qui réaffirme que « la coopération et les échanges internationaux sont les principaux moyens susceptibles de faire avancer l'Enseignement supérieur dans le monde entier » et, en outre, que « les principes de la coopération internationale, basés sur la solidarité, la reconnaissance et le soutien mutuels, un véritable partenariat qui sert, de manière équitable, les intérêts des partenaires, et la valeur du partage du savoir et du savoir-faire au delà des frontières doit gouverner les rapports entre les institutions d'Enseignement supérieur tant dans les pays développés que ceux en voie de développement et doit profiter aux pays les moins développés en particulier » ;
- la Déclaration de l'Association des Universités Africaines (A.U.A.) sur l'Université Africaine du Troisième Millénaire (2001) plaidant pour « La revitalisation de l'Université Africaine et un sens impérativement renouvelé pour reconnaître le rôle crucial qu'elle doit jouer dans la résolution de nombreux problèmes auxquels le continent fait face », et qui convie les universités africaines à « accorder la priorité à la participation effective et positive dans la création globale, les échanges et la quête du savoir » et qui encourage aussi les gouvernements africains à « assumer continuellement la responsabilité primordiale en soutenant leurs universités, en partenariat avec les autres acteurs », en raison de leur rôle critique dans le développement national;
- La Déclaration de Lagos (1980) des Chefs d'Etat qui prévoit le reversement de 1% du PIB à la Science.

Considérant

- L'impact négatif des décennies de politiques d'ajustement structurel et du financement insuffisant pour assurer la viabilité de nos institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche;
- · Le fait que la régénération de ces institutions dans nos pays demeure encore fragile ;
- Le fait que les instances chargées de la réglementation des formations, de l'assurance –
 qualité et de l'accréditation des institutions et programmes de l'Enseignement supérieur ne

sont pas développés dans nos pays du fait de l'insuffisance des capacités et des moyens structurels;

- Le fait que diverses formes d'internationalisation dans l'Enseignement supérieur, sont déjà en cours et que les mécanismes internationaux et régionaux visant à renforcer et à réglementer la coopération internationale en matière d'Assurance-Qualité dans l'Enseignement supérieur ont été élaborés et établis par des gouvernements, des institutions régionales et d'autres organisations;
- La consécration de la compétitivité engagée entre les universités, le manque de prise en compte des exigences et des limites que rencontrent nos universités dans les systèmes de classement internationaux, et finalement du capitalisme universitaire mondial;

Déclarons

- Que le développement de l'Enseignement supérieur en Afrique qui permette de promouvoir un enseignement de qualité, disposant de moyens humains, matériels performants et de moyens financiers suffisants, est du ressort des politiques nationales. Renouvelons notre ferme engagement pour mettre en œuvre les différentes recommandations en faveur de la Qualité.
- Que nos États doivent s'impliquer pour un Enseignement supérieur de qualité prenant en compte nos spécificités et priorités dont la mission et les objectifs serviront à faire face aux enjeux sociaux, économiques et intellectuels de l'Afrique.
- Que la réduction des fractures, dans le souci bien compris de la qualité et des priorités nationales et régionales en matière de développement, doit être réaffirmée comme une nécessité vitale pour nos Etats;
- Que nous réaffirmons notre engagement à réduire les obstacles à la coopération internationale en rapport avec la création, l'échange et l'application du savoir, au renforcement de l'accès à l'Enseignement supérieur et à la mobilité académique non seulement avec nos universités, mais aussi avec les universités du monde;
- Que nous nous engageons à renforcer l'autonomie des universités et la mise en œuvre d'actions pilotes pour développer la culture de la qualité, de l'évaluation interne et externe, l'accréditation et la certification, reconnaissant ainsi que c'est dans la construction de ces

25° SO/CM/2008

actions qu'un nouvel état d'esprit en matière de gouvernance et d'assurance-qualité peut

prendre corps;

• Que nous nous engageons à soutenir les universités, instituts et centres de recherche qui

s'engageront dans cette culture de l'Assurance-Qualité, seule garante de l'excellence et de la

capacité de rendre nos structures attractives et compétitives et à redonner à nos pays le goût

de l'avenir;

• Que nous invitons nos gouvernements et les partenaires au développement à la mobilisation

de leurs actions et de leurs appuis pour favoriser, dans l'espace CAMES, la mobilité

universitaire, paramètre incontournable de l'Assurance-Qualité;

Prenons la résolution de :

Promouvoir une plus grande disponibilité des informations en matière d'Assurance-Qualité

dans le but de favoriser une meilleure compréhension des enjeux, des opportunités et des

exigences au service des politiques de développement de nos pays;

• Promouvoir des logiques gagnantes et des actions concrètes en matière d'accréditation et

d'Assurance-Qualité appropriées au développement de l'Enseignement supérieur et, partant

au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans nos pays ;

Mobiliser les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la démarche Qualité aux

fins de mieux prendre en compte les objectifs du développement durable de nos pays et de

renforcer notre contribution dans le partage mondial du Savoir.

Fait à Bangui, le 16 avril 2008

Les Ministres

63